



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2015**

L'an deux mille quinze, le dix neuf juin à dix huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Jean-Marc MILESI, Adjoint au Maire.

Présents : M. Jean-Marc MILESI, Mme Dominique BARBA, M. MUNTER Daniel, Mme Laure BERDUGO, M. Christian LUQUE, M. Louis MACHUEL.

Absents excusés avec pouvoir : M. Georges ROUVIER donne pouvoir à M. Daniel MUNTER

M. Jean-Luc CABASSON donne pouvoir à Mme Dominique BARBA.

M. Bruno GERTOSIO-DEPIERRE donne pouvoir à Mme Laure BERDUGO

Mme Irma MONACO donne pouvoir à M. Jean-Marc MILESI.

Secrétaire de séance : Louis MACHUEL

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Ad'AP – Demande de prorogation du délai de dépôt

L'accessibilité des lieux publics est un enjeu essentiel pour notre société. La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services. Elle fixe l'obligation aux propriétaires et exploitants d'Etablissements Recevant du Public (ERP) et d'Installations Ouvertes au Public (IOP) de rendre accessible leur site avant le 1^{er} janvier 2015.

Cette loi n'ayant pas été suffisamment suivie d'effets, l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 crée l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), document permettant aux propriétaires et gestionnaires d'ERP et IOP de poursuivre ou réaliser la mise en conformité après le 1^{er} janvier 2015.

La commune de Châteaudouble travaille donc actuellement à l'élaboration de son Ad'AP.

Le patrimoine de la commune de Châteaudouble comprend 17 Etablissements Recevant du Public (ERP) et 3 Installations Ouvertes au Public (IOP), dont la liste est détaillée en annexe.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a questionné, le 16 janvier 2015, ses communes afin d'étudier la pertinence d'une mutualisation de notre action en matière d'accessibilité. Officiellement lancée le 25 février 2015, et présentée aux communes lors de la

réunion plénière du 17 mars 2015, la démarche « Ad'AP » est donc une première action de mutualisation.

Le groupement de commandes, constitué le 20 avril 2015, comprend la CAD, coordinatrice du groupement, et les communes d'Ampus, Les Arcs-sur-Argens, Bargemon, Callas, Châteaudouble, Claviers, Figanières, Lorgues, Montferrat, La Motte, Le Muy, Taradeau, Vidauban, Salernes, Sillans-la-Cascade et Saint Antonin du Var.

La consultation, visant à traiter les 382 ERP et IOP du patrimoine des membres du groupement, a été lancée le 28 avril 2015 pour :

- réaliser les diagnostics accessibilité des ERP et IOP,
- élaborer les Ad'AP, et éventuellement les demandes de dérogations.

La notification au(x) prestataire(s) et le démarrage de la mission sont prévus début juillet 2015.

Il apparaît, dès lors, peu probable de disposer de l'ensemble des Ad'AP avant le 27 septembre 2015, du fait :

- des délais de la procédure d'appel d'offres, et donc des délais d'obtention des diagnostics et de réalisation puis validation des programmes de travaux,
- des difficultés potentielles de mobilisation des diagnostiqueurs actuellement très sollicités par l'ensemble des propriétaires d'ERP et d'IOP.

De plus, bénéficier de délais supplémentaires répondrait à la volonté de la commune de

- transmettre un Ad'AP réalisable techniquement et financièrement, et concerté, support de travail fiable pour la mise en accessibilité de nos sites,
- réussir cette action « test » dans le cadre de notre projet de mutualisation,
- générer des économies d'échelles dans un contexte financier tendu.

La commune a donc transmis en Préfecture le 18 mai 2015, une demande de prorogation d'un an, du délai de dépôt de l'Ad'AP afin de mener à bien ce travail conséquent.

L'arrêté du 27 avril 2015, entré en vigueur le 9 mai 2015, relatif aux conditions d'octroi des demandes de prorogations des délais de dépôts des Ad'AP liste les pièces à fournir, notamment la délibération autorisant le Maire à demander cette prorogation des délais.

La préfecture nous indiquera donc que notre dossier est incomplet et nous demandera cette pièce manquante.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents d' :

- ✚ **APPROUVER** la demande de prorogation pour une durée d'un an, du délai de dépôts des Ad'Ap pour la Commune de Châteaudouble,
- ✚ **AUTORISER** le Maire à déposer le dossier afférent auprès de Monsieur le Préfet,
- ✚ **AUTORISER** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Georges ROUVIER



**AGENDAS PROGRAMMES D'ACCESSIBILITE
ETAT DES LIEUX ERP ET IOP
CHATEAUDOUBLE - 466 habitants. Source INSEE 2011, applicable en 2014**

	COMMUNE	NOM ETABLISSEMENT	ADRESSE ETABLISSEMENT	SUPERFICIE approximative en m2	CLASSEMENT ERP		Réalisation d'un DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE	Date de réalisation du diagnostic	Observations
1	CHATEAUDOU	HOTEL DE VILLE	place vieille	90	5		NON		PC récent, à voir avec le bureau de contrôle Véritas si ERP conforme aux normes accessibilité pour transmettre Attestation en Préfecture.
2	CHATEAUDOU	Poste	place vieille		5		NON		PC récent, à voir avec le bureau de contrôle Véritas si ERP conforme aux normes accessibilité pour transmettre Attestation en Préfecture.
3	CHATEAUDOU	ecole maternelle	place vieille	50	5		NON		
4	CHATEAUDOU	ecole primaire	grand place	55	5		NON		
5	CHATEAUDOU	salle polyvalente	grand place	35	5		NON		
6	CHATEAUDOU	salle ste Anne	plateau ste anne	55	5		NON		
7	CHATEAUDOU	creche/cantine	grand place	90	5		NON		
8	CHATEAUDOU	salle des mariages	place de la fontaine	25	5		NON		
9	CHATEAUDOU	cercle	place beausoleil	40	5		NON		
10	CHATEAUDOU	salle commune de rebouillon	rue principale	32	5		NON		
11	CHATEAUDOU	eglise rebouillon	rue principale	50	5		NON		
12	CHATEAUDOU	eglise chateaudouble	rue jeu de ballon	290	5		NON		
13	CHATEAUDOU	restaurant du château	rue jeu de ballon	120	5		NON		
14	CHATEAUDOU	Boulangerie					NON		Fermée actuellement Dans l'attente d'un repreneur.
15	CHATEAUDOU	Commerce	place du purgatoire				NON		
16	CHATEAUDOU	Maison Falguière	Rebouillon				NON		
17	CHATEAUDOU	Chapelle Saint Jean					NON		
IOP									
1	HATEAUOUBI	Cimetière	Hameau de Rebouillon	190			NON		
2	HATEAUOUBI	Cimetière Notre Dame	Plateau de Saint Anne	532			NON		
3	HATEAUOUBI	Aire de jeu	Plateau de Saint Anne	4489			NON		